

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 24 JANVIER 2023**

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CROZE Fanny, CUVILLIER LACHIZE Sylvie, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CROZE Nadège à Mme CROZE Fanny

**I – Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2022 est approuvé**

**II – M. GOUT Florent est désigné secrétaire de séance.**

**III- MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU RIFSEEP :**

Cette délibération sera à revoir au prochain Conseil Municipal, après réception de l'avis du Comité Social territorial du Centre de gestion du Loiret.

**IV- CCL : ADHESION A LA PRESTATION D'AIDE A L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET:**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service d'aide à l'emploi du Centre de Gestion du Loiret pour les missions de remplacement et/ou d'accompagnement
- D'autoriser Mme le maire à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune 2023.

**V- AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER :**

Cette question a déjà fait l'objet d'une délibération le 08/12/2020 pour toute la durée du mandat

**VI- CHOIX DEFINITIF DE L'ENTREPRISE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Suite à la réception du deuxième devis pour les travaux de l'éclairage public Rue de la Loue et Route de la Routisserie, le Conseil Municipal :

- Opte pour le devis, moins disant, de la société ISI ELEC pour un montant de 9 067.80 € T.T.C. pour la rénovation de l'éclairage public et 468.00 € T.T.C. pour le remplacement de l'horloge.
- Précise que les demandes de subventions effectuées auprès du Département du Loiret et auprès de la Préfecture du Loiret, restent inchangées

## **VII- ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2022/50 DU 06/12/2022 DE REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES :**

Vu l'article 15 de la Loi n°2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'abroger la délibération n°2022/50 du 06/12/2022 concernant le reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Loges.

Mme le Maire précise que la CCL maintiendra, néanmoins, la somme budgétée qui sera affectée à l'achat de matériels mis en commun.

## **VIII - PARTICIPATION FINANCIERE AUX VOYAGES SCOLAIRES DU COLLEGE LA SOLOGNE DE TIGY :**

M. GALLIOT Olivier et M. GOUT Florent ne prennent pas part au vote.

Mme le Maire précise, lors des débats, que certains des jeunes de la liste n'ont jamais été scolarisés à l'école de notre Commune.

M. SIROP Guillaume tient à faire remarquer, que la Commune aidera des familles sans avoir connaissance des besoins de chacun. Il semble, cependant, complexe de conditionner l'aide versée par rapport aux revenus des parents.

Après en avoir délibéré et à la majorité, avec 6 voix "pour", 3 voix "contre" et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement aux voyages scolaires du Collège "La Sologne" de Tigy.

Après un deuxième débat, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Opte pour une participation financière, sur demande expresse des parents et présentation d'un justificatif d'inscription à l'un de ces voyages, d'un montant de :
  - 80 € pour les voyages en Irlande et en Italie
  - 50 € pour le voyage en Allemagne
- Précise que ces montants seront à prévoir au budget principal de la Commune 2023.

## **IX - CCL : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES :**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes des Loges

## **X - QUESTIONS DIVERSES :**

### **a) Notification des subventions attribuées par le Conseil Départemental du Loiret pour la campagne 2022 :**

- Mme le Maire fait part au Conseil des notifications des subventions suivantes attribuées :
- 1 882.00 € pour les travaux supplémentaires de construction de l'Espace Oratorien
  - 582.79 € pour l'achat du souffleur sur batterie

**b) Augmentation des assurances de la Commune :**

Mme le Maire informe le Conseil de l'augmentation de 383.93 € des assurances de la Commune par rapport à l'année précédente, comprenant :

- Les bâtiments
- Le tracteur
- Le tracteur tondeuse
- Les véhicules
- Le city-stade
- L'assurance mission collaborateur

**c) Bilan Espace Oratorien :**

Cette question sera revue lors du prochain Conseil Municipal.

**d) Commission finances :**

Elle aura lieu le mercredi 15 février 2023, à 20h00

**e) Question de M. SIROP Guillaume :**

Il sera demandé au Département du Loiret de bien vouloir refaire le marquage au sol (bandes blanches continues) sur la route départementale

**f) Question de M. LEFEBVRE Martial :**

Des habitants lui ont signalé qu'un administré faisait régulièrement des feux devant chez lui.

Mme le Maire rappelle que les feux sont strictement interdits par arrêté préfectoral. Un courrier de rappel sera adressé à la personne concernée.

**g) Information SICTOM :**

Suite à la dernière réunion, M. SIROP Guillaume informe le conseil de l'augmentation des tarifs du SICTOM pour 2023 : 8%. Il précise que la part des impayés de cette augmentation est estimée à 5%.

**h) Prochain Conseil Municipal :** le mardi 21 février 2023, à 20h00